



La qualité de l'audit s'améliore;
les attentes évoluent.

Rapport public 2014
sur les inspections :
points saillants pour les
comités d'audit

Rapport public du CCRC sur les inspections de la qualité des audits au Canada : **points saillants**

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme canadien responsable de la réglementation applicable aux cabinets qui audient des sociétés ouvertes du Canada. Par la promotion de la qualité de l'audit, le CCRC contribue à la confiance des investisseurs à l'égard de l'intégrité de l'information financière et des marchés financiers du Canada.

Notre rapport public 2014 sur les inspections est maintenant disponible (www.cpab-ccrc.ca). Conformément au **Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit** (le protocole), les cabinets d'audit qui participent au protocole communiquent désormais les constatations importantes découlant de l'inspection de leurs dossiers et les rapports publics du CCRC au comité d'audit de leurs clients.

Comme nous estimons que l'information contenue dans le rapport concerne tout particulièrement les comités d'audit, le CCRC est heureux de leur communiquer les grandes lignes que voici. Nous invitons également les comités d'audit à discuter de la version intégrale du rapport et des constatations les concernant avec leurs auditeurs.

Rapport public 2014 sur les inspections du CCRC – ce que les comités d’audit doivent savoir

Dans l’ensemble, les résultats pour tous les cabinets inspectés par le CCRC en 2014 se sont améliorés par rapport à ceux de 2013, principalement en raison de l’efficacité des plans d’action mis en œuvre dès 2012 par les Quatre Grands cabinets et, par la suite, par les dix autres cabinets inspectés annuellement.

Les Quatre Grands cabinets (Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.), et leurs cabinets affiliés étrangers, audient environ 98 % de l’ensemble des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière. Collectivement, ces cabinets continuent de faire des progrès, en grande partie grâce à l’expansion de leurs plans d’action et à l’intégration de ceux-ci à leur cycle annuel d’amélioration continue. Bien que les Quatre Grands cabinets n’en soient pas tous exactement au même point quant à la mise en œuvre ou aux résultats, nos inspections indiquent que, dans l’ensemble, ils prennent les mesures appropriées.



Les dix autres cabinets faisant l’objet d’une inspection annuelle – à savoir quatre cabinets membres d’un réseau ou d’envergure nationale et six grands cabinets régionaux qui, collectivement, audient un peu plus de 1 % de l’ensemble des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière – se sont également efforcés de remédier à leurs lacunes sur le plan de la

qualité de l’audit au moyen de la mise en œuvre de plans d’action. Ces cabinets sont capables de réaliser des audits de qualité, particulièrement dans les secteurs à l’égard desquels ils possèdent des compétences spécialisées. Ils doivent prendre les mesures qui s’imposent pour assurer une plus grande uniformité dans la qualité des audits réalisés auprès de tous leurs clients étant des émetteurs assujettis.

En règle générale, les résultats des inspections menées auprès des quatre cabinets membres d’un réseau ou d’envergure nationale se sont améliorés en 2014. Bien que des progrès aient été réalisés, ces cabinets n’en sont pas tous au même point en ce qui a trait à la qualité de l’audit – il reste encore du travail à faire.

Trois des six grands cabinets régionaux ont des défis à relever, comme en témoigne la baisse globale de leurs résultats. Ces cabinets ne sont pas tous aussi avancés dans la mise en œuvre de leurs plans d’action, de sorte que certains auront davantage d’efforts à déployer. Leurs initiatives d’amélioration de la qualité ne sont pas encore au point et ne produisent pas, en temps voulu, les effets qui ont pu être observés dans les autres cabinets. Ces cabinets prendront d’autres mesures compte tenu des recommandations du CCRC. En 2015, nous surveillerons la mise en œuvre de leurs plans d’action, ainsi que la viabilité et l’efficacité de ceux-ci.

Les cabinets d’audit qui participent volontairement au protocole communiquent au comité d’audit de leurs clients les constatations importantes découlant de l’inspection du dossier qui les concerne. Une constatation importante découlant de l’inspection est une déficience importante dans l’application des normes d’audit généralement reconnues à un ensemble d’opérations ou à un solde financier important, le cabinet d’audit devant alors réaliser des travaux d’audit supplémentaires pour étayer son opinion ou apporter des modifications importantes à sa stratégie d’audit. Le CCRC a formulé des constatations importantes dans 32 des 174 dossiers de mission qu’il a inspectés en 2014.

Dix des 14 cabinets inspectés annuellement, notamment les Quatre Grands cabinets, tous les cabinets membres d’un réseau ou d’envergure nationale et 2 des 6 cabinets régionaux, participent au protocole (un autre cabinet régional y a adhéré en 2015, et d’autres explorent actuellement la possibilité d’y participer). Parmi les autres cabinets inspectés en 2014 ayant fait l’objet de constatations importantes, l’un ne participait pas au protocole et deux ont été inspectés avant sa mise en place. La liste complète des cabinets participant au protocole est disponible sur le site Internet du CCRC à l’adresse www.cpab-ccrc.ca.



Principaux thèmes des inspections

Voici les thèmes concernant la qualité de l'audit qui ont été abordés dans le rapport du CCRC sur les inspections visant les Quatre Grands cabinets de novembre 2014 et qui s'appliquent également aux autres cabinets inspectés par le CCRC cette année :



Activités à l'étranger

La pratique de l'audit en pays étranger représente un défi depuis un certain nombre d'années. Cet aspect a fait l'objet d'une attention accrue de la part des Quatre Grands cabinets, qui ont notamment défini des procédures spécifiques à la réalisation de ce type de travaux. Les autres cabinets inspectés annuellement ont également amorcé des changements dans ce secteur, mais nous avons observé de nombreux cas où les cabinets ont eu de la difficulté à comprendre l'environnement dans lequel les émetteurs exercent leurs activités à l'étranger.

POURQUOI LA PRATIQUE EN PAYS ÉTRANGER REPRÉSENTE-T-ELLE UN DÉFI?

A. Chaque pays a des règles, un cadre réglementaire, des pratiques commerciales et des coutumes qui lui sont propres :

Ce que vous savez être vrai dans votre pays ne l'est pas nécessairement à l'étranger. Des procédures d'audit qui sont efficaces au Canada ne le sont peut-être pas dans un pays étranger.

B. Même les plus grands cabinets d'audit internationaux font partie de réseaux de cabinets affiliés et ne sont pas une entité juridique unique :

L'auditeur du groupe doit revoir et évaluer de façon indépendante les travaux d'audit des cabinets affiliés étrangers avant de les utiliser pour l'audit de l'entité consolidée.

Estimations comptables complexes

L'application de normes comptables dans la préparation des états financiers suppose le recours à un certain nombre de jugements et d'estimations. Puisqu'il peut s'agir de jugements et d'estimations complexes sur lesquels peut peser un parti pris de la direction, le CCRC choisit de cibler ce sujet dans ses inspections et formule fréquemment des constatations à cet égard.

POURQUOI LES ESTIMATIONS SONT-ELLES SI COMPLEXES?

A. Un grand nombre d'estimations comportent un degré élevé d'incertitude de mesure :

Par exemple, les coûts liés à l'exécution de contrats de construction à long terme comportent, de par leur nature, un degré élevé d'incertitude en raison de variables telles que les conditions météorologiques et géographiques, la performance des sous-traitants et autres. Les estimations qui reposent sur des prévisions posent également problème en raison de l'incertitude des événements futurs.

B. Il se peut que les résultats passés ne soient pas garants de la performance future :

Cela est particulièrement vrai lorsque les sociétés lancent de nouveaux produits ou font leur entrée dans de nouvelles régions et qu'elles n'ont pas forcément elles-mêmes l'expérience pertinente sur laquelle s'appuyer.

C. Les instruments financiers complexes changent de jour en jour :

Il est possible que peu de gens possèdent une expérience concrète qui leur permette d'évaluer de tels instruments.

Contrôles internes

Dans le cadre de ses inspections des aspects de l'audit présentant un risque élevé, le CCRC a relevé de nombreux cas où les travaux liés aux contrôles internes n'étaient pas bien exécutés, ce qui remet en question l'efficacité de l'audit.

POURQUOI DEVEZ-VOUS EXAMINER LES CONTRÔLES INTERNES?

A. C'est l'approche la plus praticable compte tenu du volume d'opérations :

Dans bien des cas, la société enregistre un volume si élevé d'opérations relativement homogènes que l'auditeur ne peut pas les évaluer individuellement de façon appropriée, mais doit plutôt évaluer l'ensemble de la population. En pareils cas, il vaut mieux effectuer l'évaluation à partir des contrôles internes mis en place par la société.

B. C'est peut-être la méthode la plus efficace pour réaliser l'audit :

Il se peut que l'environnement de contrôle interne de la société soit si efficace que l'examen des contrôles internes soit le meilleur moyen d'atténuer les risques liés à l'audit.

Jugement professionnel

Les aspects nécessitant le plus de jugement professionnel et la participation des auditeurs les plus expérimentés ont occupé une place prépondérante parmi les aspects ayant fait l'objet de nos constatations en 2014. Le CCRC a relevé des cas où la cause fondamentale d'une déficience de l'audit s'expliquait du fait que l'auditeur n'avait pas une compréhension suffisante de l'entreprise auditée.

QUELS ASPECTS EXIGENT LE PLUS DE JUGEMENT PROFESSIONNEL?

A. Identification et atténuation des risques :

Chaque audit présente des défis particuliers. Dans un audit de qualité, les risques d'audit sont identifiés tôt dans le processus et une stratégie d'audit appropriée est élaborée pour répondre aux préoccupations.

B. Évaluation des estimations de la direction :

Les écritures enregistrées dans les comptes ne sont pas toutes le résultat d'un calcul exact. Nombre d'entre elles nécessitent de la direction qu'elle exerce son propre jugement et doivent être évaluées d'un œil critique par l'auditeur.

C. Tests des écritures de journal :

Des erreurs et des fraudes peuvent être dissimulées au moyen d'écritures de journal. Le défi de l'auditeur est d'élaborer une stratégie permettant de tester et d'évaluer les écritures de journal de façon efficace.

D. Exécution cohérente :

La nature, l'étendue des tests et la mise en œuvre des méthodologies dépendent souvent du jugement de l'auditeur.

Esprit critique

Les inspections du CCRC continuent d'indiquer que les cabinets doivent amener les membres de leur personnel à faire preuve d'un plus grand esprit critique et veiller à ce qu'ils comprennent l'importance de celui-ci, tout en intégrant des processus et des comportements appropriés à leurs méthodes et à leur culture organisationnelle.

QU'ENTEND-ON EXACTEMENT PAR ESPRIT CRITIQUE?

A. Est-ce logique?

Grâce à sa connaissance de l'environnement du client et de celui d'autres clients ainsi qu'à son expérience passée au sein de l'équipe de mission, l'auditeur est bien placé pour déterminer si ce qui lui est présenté correspond à ses attentes. Si ce n'est pas le cas, pourquoi?

B. Le point de vue est-il justifié?

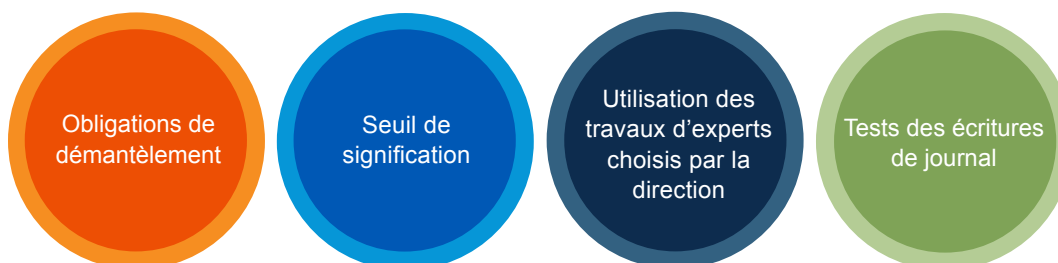
Un bon auditeur devrait pouvoir demander à son client d'expliquer et de justifier son point de vue. Mais recueillir un point de vue ne suffit pas, il faut savoir l'évaluer de façon indépendante.

C. Faire confiance, mais vérifier :

Toute relation entre un client et son auditeur doit reposer sur la confiance, mais cela ne signifie pas pour autant de tout accepter aveuglément.

B

ien que les thèmes suivants aient été également soulevés à l'occasion de nos inspections visant les Quatre Grands cabinets, ils revenaient plus souvent dans les autres cabinets inspectés en 2014 :



Obligations de démantèlement

Bon nombre de sociétés du secteur des ressources contractent des obligations de démantèlement liées aux coûts occasionnés par la gestion de l'impact environnemental de leurs activités. Plusieurs constatations ont été faites concernant le caractère insuffisant ou inapproprié des travaux d'audit réalisés à l'égard des jugements portés relativement à la comptabilisation de ces obligations. Les évaluations des lois et règlements applicables ou des obligations implicites d'une société laissent parfois à désirer. Il en est de même de la qualité des éléments probants à l'appui de l'évaluation des obligations, notamment les procédures mises en œuvre pour pouvoir s'appuyer sur les travaux des experts choisis par la direction.

POURQUOI L'AUDIT DES OBLIGATIONS DE DÉMANTÈLEMENT EST-IL SI COMPLEXE?

- A. Les lois et règlements en matière de démantèlement sont souvent difficiles à comprendre et à interpréter :**
Les lois et règlements étrangers manquent souvent de clarté, et l'auditeur doit faire appel à des experts étrangers.
- B. La détermination des obligations de démantèlement nécessite des estimations importantes et beaucoup de jugement :**
Bien souvent, la direction n'effectue pas l'analyse qu'il faut pour aider l'auditeur à faire face au risque d'anomalies significatives.

Seuil de signification

Le CCRC a relevé des cas où les équipes de mission avaient établi un seuil de signification à partir d'une base de mesure qui ne cadrait pas avec le contexte commercial.

QU'EST-CE QUE LE SEUIL DE SIGNIFICATION?

- A. Il y a plusieurs façons de déterminer le seuil de signification :**
Dans le cas d'une entreprise à but lucratif ayant des activités génératrices de produits, le seuil de signification correspond le plus souvent à un pourcentage du résultat net avant impôt. Dans le cas d'une entité en phase de démarrage, il peut être fondé sur les coûts engagés, les dépenses d'investissement ou une combinaison des deux. Des facteurs tels que le secteur d'activité, le degré de maturité et les facteurs clés de performance d'une entreprise ont également une incidence sur le seuil de signification.

Utilisation des travaux d'experts choisis par la direction

Le CCRC a relevé des pratiques divergentes quant à la méthode utilisée par les cabinets pour évaluer et auditer les travaux des experts choisis par la direction, plus particulièrement en ce qui a trait à l'évaluation des biens miniers ou pétroliers et gazières et des soldes connexes du goodwill dans le cadre des tests de dépréciation et des regroupements d'entreprises, ainsi que pour le calcul de l'amortissement pour déplétion. Les constatations les plus courantes portent sur le caractère inadéquat de l'audit des données sources et l'absence de remise en question des données qui ne concordent pas avec les autres informations connues de la société ou de l'auditeur.

POURQUOI DEVONS-NOUS AUDITER LES TRAVAUX DES EXPERTS?

A. Les données sources qui permettent aux experts de formuler leurs conclusions sont transmises par la direction :

Les données sources utilisées aux fins des estimations doivent concorder avec les autres informations utilisées dans les états financiers et celles utilisées par la direction dans la gestion des activités. Si ce n'est pas le cas, l'opinion de l'expert pourrait changer de façon importante.

B. Les experts ne sont pas les auditeurs :

L'auditeur doit comprendre et évaluer le fondement sur lequel reposent toutes les estimations importantes dans les états financiers. L'auditeur doit effectuer une évaluation appropriée des compétences et des travaux des experts avant de pouvoir utiliser leurs travaux.

Tests des écritures de journal

Le sujet le plus fréquent des constatations découlant de nos inspections des dix autres cabinets ayant fait l'objet d'une inspection annuelle en 2014 concernait l'examen des écritures de journal – une procédure visant à détecter les fraudes.

POURQUOI LES TESTS DES ÉCRITURES DE JOURNAL POSENT-ILS PROBLÈME?

A. Les écritures de journal ne sont pas toutes de même nature :

Certaines écritures sont des écritures de journal manuelles, d'autres sont générées par des systèmes. Il peut s'agir d'écritures standards ou courantes, ou elles peuvent être le résultat de calculs complexes ou de l'intervention de la direction.

B. Les écritures de journal ne sont peut-être pas toujours le reflet de la réalité :

Il est nécessaire de consulter les documents sources pour comprendre la logique sous-tendant l'écriture.

C. Les tests des écritures de journal sont confiés à des membres du personnel moins expérimentés :

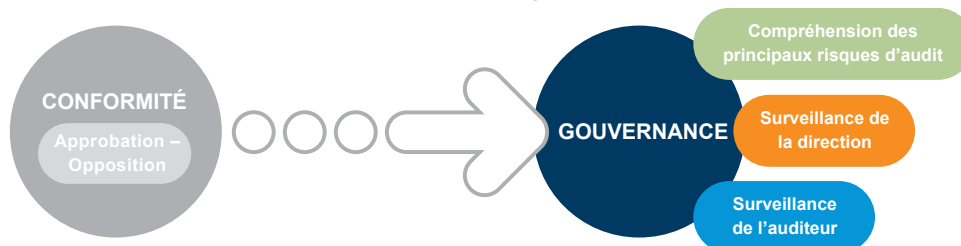
Il se peut que les membres du personnel affectés aux tests des écritures de journal ne possèdent pas suffisamment d'expérience pour cerner les problèmes ou les points préoccupants ni une connaissance suffisante du client ou du secteur d'activité pour pouvoir mettre en œuvre efficacement la stratégie de test.

D. Les risques associés aux écritures de journal peuvent être nombreux :

Les écritures de journal peuvent être utilisées pour améliorer les états financiers sans qu'il y ait de répercussions immédiates sur les flux de trésorerie de la société. Bien souvent, le plan de test ne tient pas compte de ces écritures de journal comme il le devrait.

Des indications et des outils pour les comités d'audit – protocole, évaluation annuelle et évaluation complète

Le CCRC est d'avis que les comités d'audit pourraient améliorer leur surveillance de l'auditeur en ne se contentant plus de simplement vérifier la conformité ou exprimer leur approbation ou leur opposition (approbation des états financiers, rencontres avec l'auditeur ou autres), mais en assumant un rôle de gouvernance accru (compréhension des principaux risques d'audit et surveillance de la direction et de l'auditeur, entre autres). Nous reconnaissons également que cet échange doit reposer sur une compréhension commune des responsabilités actuelles. Bon nombre des comités d'audit avec lesquels nous nous sommes entretenus souhaitent mieux comprendre en quoi pourraient consister ces responsabilités et quelles autres pourraient leur permettre de passer d'un rôle de conformité à un rôle de gouvernance. Le CCRC continuera d'aider les comités d'audit à assumer leurs responsabilités de surveillance et les soutiendra dans leur transition vers un rôle de gouvernance accru.



Un audit de qualité est un aspect essentiel de la gestion des risques – mais un audit qui ne fait que satisfaire aux normes n'est pas suffisant – et les comités d'audit jouent un rôle crucial dans le processus de gestion des risques. Le protocole et les indications relatives à la réalisation des évaluations annuelles et des évaluations complètes à plus long terme de l'auditeur sont des outils que les comités d'audit devraient utiliser pour les aider dans la surveillance de l'auditeur. L'évaluation annuelle doit prendre en considération l'efficacité de l'équipe de mission et les ressources affectées au dossier. Par ailleurs, l'évaluation complète devrait consister en un examen plus approfondi du cabinet et des mesures prises par celui-ci à la suite des commentaires reçus ainsi qu'en une évaluation de sa capacité à se surpasser à l'avenir.

Le CCRC encourage les comités d'audit à évaluer la question de la qualité de façon indépendante, avant de procéder à l'examen des honoraires. Le protocole, les indications et les outils d'aide à la réalisation des évaluations annuelles et des évaluations complètes, ainsi que deux courtes publications sur l'approche des deux enveloppes à l'égard de la sélection du cabinet d'audit et un article publié dans le *Director Journal* de l'IAS sur l'évolution de la conformité à la gouvernance sont disponibles sur le site Internet du CCRC (www.cpab-ccrc.ca).

Comment les comités d'audit peuvent-ils aider?

Les comités d'audit peuvent contribuer de différentes façons à l'amélioration de la qualité de l'audit :

1. Ils peuvent tout d'abord mettre en place un environnement qui favorise des échanges efficaces entre le comité d'audit, la direction et les auditeurs, afin d'améliorer et de maintenir la qualité de l'audit.
2. Ils ont l'avantage bien particulier de pouvoir évaluer l'efficacité de la relation entre l'auditeur et la direction, notamment le niveau d'esprit critique exercé par l'auditeur.
3. Ils devraient collaborer avec leurs auditeurs afin de veiller à ce que leur utilisation des travaux des auditeurs des composantes à l'étranger soit plus transparente, pour être en mesure de bien comprendre les travaux effectués par ces derniers, notamment la façon dont les travaux ont été supervisés par l'auditeur du groupe, ainsi que les mesures prises permettant au CCRC d'avoir accès aux documents de travail.

Bon nombre de comités d'audit font déjà tout cela. Le CCRC intensifiera ses échanges avec les comités d'audit en 2015. Nous prévoyons également de publier des documents au cours des prochains mois afin d'illustrer comment certains comités d'audit abordent leur mandat de gouvernance, notamment la relève, la rotation obligatoire, l'évaluation du cabinet d'audit et des risques d'audit, ainsi que les questions qu'ils souhaiteraient explorer avec leurs auditeurs dans le secteur du pétrole et du gaz ou des mines, ou tout autre secteur d'activité en particulier.

Questions à poser à votre auditeur

1. Quelle estimation vous a causé le plus de soucis? Comment qualifieriez-vous l'estimation par rapport à la gamme de possibilités?
2. Dans quelle mesure la méthode utilisée par la société pour préparer l'estimation était-elle efficace?
3. Quelle méthode avez-vous utilisée pour évaluer l'estimation?
4. Dans quelle mesure vous êtes-vous appuyé sur les contrôles internes de la société?
5. Comment évaluez-vous nos contrôles internes? Avez-vous relevé des points à améliorer?
6. Comment avez-vous évalué les travaux effectués dans vos cabinets affiliés étrangers?
7. Comment vous tenez-vous au fait du cadre réglementaire, des coutumes et des pratiques commerciales dans les pays étrangers afin de superviser efficacement les travaux des auditeurs des composantes?
8. Le CCRC a-t-il demandé et obtenu l'accès aux documents de travail de vos cabinets affiliés au cours de ses inspections?
9. Quels secteurs présentent le plus grand risque pour l'audit, y compris le risque qu'il y ait des informations financières mensongères? Comment vous êtes-vous assuré que la stratégie d'audit répondait de façon appropriée aux risques dans ces secteurs et que votre équipe de mission avait mis en œuvre la stratégie de façon appropriée?
10. Comment avez-vous exercé votre esprit critique au cours de l'audit, et comment la direction a-t-elle réagi à vos remises en cause?
11. Quelles procédures d'audit ont été mises en œuvre à l'égard des rapports préparés par les experts choisis par la direction et utilisés à l'appui des assertions importantes contenues dans les états financiers, comme la dépréciation et la répartition du prix d'achat?
12. Dans quelle mesure les auditeurs étaient-ils satisfaits de la comptabilisation ou de la non-comptabilisation des obligations de démantèlement, particulièrement dans les établissements étrangers?
13. Quelle portion des revenus de votre bureau nos honoraires représentent-ils?
14. Les membres de votre cabinet possèdent-ils des compétences spécialisées dans notre secteur?

En conclusion

La qualité des audits réalisés au Canada en 2014 s'est améliorée comparativement à ceux réalisés en 2013. Depuis 2011, les résultats des inspections progressent constamment. Nous avons encouragé tous les cabinets à demeurer vigilants et à se concentrer sur les thèmes récurrents abordés dans le présent rapport et dans les rapports précédents afin de préserver cette évolution positive et, par la même occasion, la confiance des investisseurs.

Les attentes à l'égard de l'audit évoluent. Étant donné l'importance accrue accordée à la qualité de l'audit, les attentes des participants ont changé aussi, ce qui a entraîné la nécessité d'un examen plus poussé des rôles et responsabilités de tous les intervenants dans le processus d'information financière, y compris les comités d'audit.

Le CCRC intensifiera ses échanges avec les comités d'audit en 2015. Nous prévoyons de publier des documents au cours des prochains mois afin d'illustrer comment certains comités d'audit abordent efficacement leur rôle de surveillance, ce qui inclut l'évaluation du cabinet d'audit et des risques d'audit, ainsi que les questions se rapportant à leur secteur d'activité qu'ils pourraient vouloir explorer avec leurs auditeurs.

Pour en savoir plus

Vous trouverez le rapport public 2014 sur les inspections du CCRC, son rapport 2014 sur les Quatre Grands, des renseignements détaillés sur le protocole et d'autres publications à l'intention des comités d'audit sur notre site Internet, à l'adresse www.cpab-ccrc.ca.

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion : www.cpab-ccrc.ca>Liste de diffusion



Suivez-nous sur Twitter – @CPAB_CCRC

Coordonnées

Demandes d'informations générales

Tél. : 416 913 8260 Numéro sans frais : 1 877 520 8260 Téléc. : 416 850 9235
Courriel : info@cpab-ccrc.ca www.cpab-ccrc.ca

Centre du Canada

Conseil canadien sur
la reddition de comptes
150, rue York
Bureau 900
Toronto (Ontario)
M5H 3S5 Canada
Tél. : 416 913 8260

Est du Canada

Conseil canadien sur
la reddition de comptes
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 2916
Montréal (Québec)
H3B 2L3 Canada
Tél. : 514 807 9267

Ouest du Canada

Conseil canadien sur
la reddition de comptes
400, rue Burrard
Bureau 1980
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3A6 Canada
Tél. : 604 630 8260

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. © CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2015. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

www.cpab-ccrc.ca / courriel : info@cpab-ccrc.ca

